

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Etaients présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHOU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Laura BLEVIN (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Secrétaire Madame Maryline NIVET

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-42 **ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2023 : FIXATION DES TARIFS**

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Les accueils de loisirs des vacances d'été, pour les enfants de 3 à 11 ans, se dérouleront du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023 pour la première période et du lundi 7 août au jeudi 31 août 2023, pour la seconde période.

Concernant l'accueil des 12/17 ans, le local Colorado sera ouvert du lundi 26 juin 2023 au jeudi 31 août 2023.

La Commission Enfance-Jeunesse, réunie le 6 avril dernier, propose l'application des tarifs suivants :

❖ **Enfants de 3 à 11 ans**

Tranches	De	Tarifs 2022		Proposition +6 %		Supplément pour les camps	Supplément repas pour la 1/2 journée
		Journée	½ journée	Journée	½ journée*		
1	< 350	3,73 €	1,91 €	3,95	2,02	,+ 6.50 € /jour	,+3,70€
2	351 < QF < 550	6,14 €	3,13 €	6,51	3,32		
3	551 < QF < 750	8,54 €	4,32 €	9,05	4,58		
4	751 < QF < 950	10,93 €	5,58 €	11,59	5,91		
5	951 < QF < 1150	13,34 €	6,77 €	14,14	7,18		
6	QF > 1151 (1)	14,40 €	8,01 €	15,26	8,49		
7	Extérieur	18,13 €	9,21 €	19,22	9,76		

Dépassement d'horaire	10,00 €	
-----------------------	---------	--

* exclusivement possible à la demi/journée pour les enfants en situation de handicap

- (1) le QF>1151 s'applique également :
 - Aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux
 - En cas de non-présentation des justificatifs et/ou numéro CAF-MSA pour une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- Les tarifs ½ journée et supplément repas sont ouverts exclusivement aux enfants en situation de handicap ;
- Les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens et d'une prestation sociale employeur ;
- L'inscription se fera pour un minimum de 4 journées par semaine ;
- Sont considérés comme extérieurs les enfants non scolarisés à Langueux mais dont un des responsables légaux travaille sur la commune (sous réserve de justificatif) ;
- Le tarif pour dépassement horaire s'appliquera après le 1^{er} rappel du règlement à la famille.

❖ **Jeunesse : 12/17 ans**

Les tarifs en vigueur sont définis par délibération n°2022-65 du 5 juillet 2022 au 31 août 2023, à l'exception du forfait camp.

Pour l'été 2023, celui-ci est fixé à 106 € pour la semaine (5 jours et 4 nuits).

Aussi, au vu des éléments exposés ci-dessus, **je vous propose :**

- d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'été 2023 tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Christophe MINAUD et son pouvoir Marion BOUCHEVREAU, contre de Françoise HURSON et son pouvoir Valérie TRAISSAC, Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE et son pouvoir Jean-Pierre REGNAULT).